

## DECLARATION PREALABLE ABANDON DU PROJET EN COURS D'INSTRUCTION

Demande déposée le 18/01/2024	
Par:	Michel Knockaert – SCI Koala
	1 La Gaudinais – Ploubalay
Demeurant à :	22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Sur un terrain sis à :	1 La Gaudinais - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Cadastré :	209 C 1053, 209 C 1055, 209 C 1057, 209 C 903, 209 C 905, 209 C 907, 209 C 909, 209 C 912
Nature des Travaux :	14 panneaux photovoltaïques

N° DP 022 209 24 C0008

## Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Vu la déclaration préalable présentée le 18/01/2024 par Michel Knockaert pour la SCI Koala, demeurant 1 La Gaudinais – Ploubalay 22650 Beaussais-sur-Mer

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de 14 panneaux photovoltaïques
- sur un terrain situé 1 La Gaudinais, BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),
- pour une surface de plancher créée de 0 m<sup>2</sup>;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu le courrier en date du 14 février 2024 demandant l'annulation de la demande susvisée en cours d'instruction ;

## ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable est déclarée sans suite.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 31 juillet 2024 Le Maire, Eugène Caro



Le Maire délégué Mikaël BONENFANT